



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**

DÉLIBÉRATION N°2019.10.03/152

**Cadeau au bénéfice de
Madame Fabienne YOUYOUTTE
Artisan glacier, pâtissier, chocolatier et confiseur,
primée meilleur artisan de France 2019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Bureau Communautaire : 26

3^{ème} séance de l'année 2019

Mercredi 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 23 octobre à 09 heures 30, le bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni à la salle du conseil, au siège de l'EPCI, au 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} vice-président, le président, *Monsieur Éric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 17 octobre 2019.

Présents : 14		
Vice-présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS-BAZILE	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-Georges	NABAJOTH-DELOUMEAUX	(14 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseillers communautaires - Membres du bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	

Excusé représenté : 0

Excusés non représentés : 11
Président : M. Éric JALTON
Vice-présidents : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du bureau : M. Fabert MICHELY Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT

Absent : 1
Vice-président: M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le Bureau peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 26, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2014.04.02/48 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2017.09.05/460 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

Madame Fabienne YOUYOUTTE, artisan glacier, pâtissier, chocolatier et confiseur, a été primée comme meilleur artisan de France 2019 dans le cadre d'un concours national.

S'agissant d'un chef d'entreprise domicilié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, il est proposé de la recevoir pour la mettre à l'honneur et de lui offrir un présent qui témoigne toute notre fierté et reconnaissance.

Il s'agit en l'occurrence de lui remettre le tableau d'un artiste guadeloupéen reconnu en la personne de Joël NANKIN.

Après en avoir délibéré ;

